

Mercredi 29 septembre

### **Conseil municipal du mercredi 22 septembre 2021**

Je souhaite revenir sur la rédaction du Procès Verbal (PV) que j'estime « édulcoré ». Des propos et qualificatifs employés, par le maire, méritaient des excuses. Modérer son langage pour éviter les conflits et permettre le dialogue, est indispensable au sein des conseils municipaux et dans la vie de manière générale. Cela s'appelle le respect. Nous progressons, Monsieur le Maire s'est ravisé s'en excusant en fin de conseil municipal !

Avec recul et malgré un travail commun comme souligné par la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, le Règlement Intérieur du Conseil Municipal montre ses limites pour les groupes de la minorité. La majorité semble avoir légèrement progressé en acceptant quelques échanges courts après réponse du maire ou de « ses » élus... Mais, n'être autorisée qu'à 700 caractères, espaces, signatures et contacts compris, bride la « libre expression » dans le magazine municipal. En quelque sorte, cela revient à dire : « Bonjour, à bientôt, signée Valérie Fraux ».

Côté « Pornichet fait son cinéma », une inquiétude : que va devenir l'association « La toile de Mer » ? Un bon nombre de pornichétins se sont investis dans ce projet pendant de nombreux mois. Leur candidature pour la DSP sera-t-elle retenue (délib. n°1) ? Ils le méritent.

Concernant les ports et les candidats aux stationnements : des désistements, des dossiers réétudiés... Bref, toujours un manque de transparence m'engageant à m'abstenir dans le vote de la délibération n°9.

Quant à l'augmentation de 40% de la taxe d'habitation pour les résidents secondaires, je préfère nettement, par équité, freiner certains investissements non urgents. Pourquoi vouloir tout faire vite, pourquoi cette impatience ? Je préconise de prendre le temps de la réflexion en concertant les habitants. Ces travaux « non stop » dans la ville dégradent le quotidien des riverains.

Le maire a demandé l'octroi de la protection fonctionnelle de la commune (délib n. 18). Si j'ai préféré m'abstenir, c'est que je n'ai pas pour habitude de « signer un chèque en blanc ». Aussi, j'estime que les tribunaux sont surchargés de travail ; alors ne pas en rajouter, serait raisonnable.

Les élus ont pris acte du bilan de la concertation « Front de mer ». Si les débuts de ce projet avaient permis des échanges grâce aux ateliers, cela s'est hélas plutôt fini sous forme d'information ne permettant aucuns derniers débats avant clôture. Distribution d'une feuille de papier et d'un crayon pour écrire sa question et ne pas être autorisé à rebondir suite à la réponse d'élus de la majorité. Nous sommes loin de débats démocratiques...

Egalement, si je me suis abstenue pour la première modification du PLUi, c'est qu'elle mérite d'être étudiée dans le détail. A la demande du préfet, sa rédaction doit être clarifiée. Dans cette délibération n°24, l'écrit concernant le secteur Littoral à Ste Marguerite manque de précision. Notre équipe va prendre le temps de consulter les documents mis à disposition au service de l'urbanisme durant l'enquête publique en octobre et ne manquera pas de formuler les remarques nécessaires à cette modification.

Quant au fameux « îlot Total », la Déclaration d'Intention d'Aliéner n'étant pas parvenue en mairie, avant le conseil municipal, l'estimation serait d'environ 5 000 000 €, selon l'adjoint à l'urbanisme. Soit, finalement le prix du futur cinéma et les euros que la ville récupérera en augmentant la taxe d'habitation des résidents.

La ville aurait pu demander l'avis des pornichétins « pour » ou « contre » préempter la parcelle de la Station Total...